

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, Adjointe.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	exc	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	proc	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents : Clément ARTAUD et Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (pouvoir à Cédric BRUNET), Katia JACQUET, Aurélien MOUGIN (pouvoir à Bruno MOUGIN), Claire NOEL (pouvoir à Raphaël NOUVEAU)

### N° 01/2026 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte financier Unique (CFU) 2025 de la commune – budget assainissement,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme Sandra GRENOT a été désignée pour présider la séance,

Considérant que M. Michel RICHARD, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Sandra GRENOT et qu'il ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-approuve le compte financier unique 2025 ci-annexé.

Vote : unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Affichée le : 03/03/2026  
Convocation : 17/02/2026

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	7	10	6	0

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	
	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	
	<b>A</b>

Date d'édition : 02/03/2026

**Comptables(s)**

M Philippe DURAND

du 01/01/2025

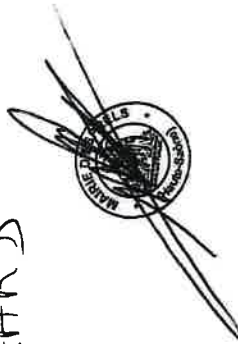
**Ayant exercé au cours de la gestion**

au 02/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**BAULLARD Pascal (1013508458-0), Contrôleur principal des Finances Publiques**Le comptable soussigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.  
**DURAND Philippe (1003746201-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

**A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 03/03/2026****A LUXEUIL-LES-BAINS, le 04/03/2026****A , le**Le Maire,  
Michel RECHARD

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 070-217002195-20260225-012026CFUASSAIN-DE



**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

**I**  
**A**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	A	2 106 375,00	48 749,00	2 155 124,00	
Prévision budgétaire totale	B	1 613 516,00	55 004,61	1 668 522,61	
Recettes réalisées (1)	C	700 000,00	0,00	700 000,00	
Restes à réaliser	D	2 205 520,00	313 276,00	2 518 796,00	
Dépenses	E	1 617 426,74	22 562,06	1 639 988,80	
Autorisation budgétaire totale	F	580 000,00	0,00	580 000,00	
Dépenses réalisées (1)	G = B - E	-3 908,74	32 442,55	28 533,81	
Restes à réaliser	H	99 145,46	264 527,26	363 672,72	
Différences entre les titres et les mandats	G + H	95 236,72	296 969,81	392 206,53	
Résultats antérieurs reportés	I = C - F	120 000,00	0,00	120 000,00	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	G + H + I	215 236,72	296 969,81	512 206,53	
Différence entre les restes à réaliser					
Résultat cumulé					

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 070-217002195-20260225-012026CFUASSAIN-DE

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, Adjointe.

ARTAUX Clément	abs	JACQUET Katia	exc	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	x
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	proc	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents : Clément ARTAUX et Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (pouvoir à Cédric BRUNET), Katia JACQUET, Aurélien MOUGIN (pouvoir à Bruno MOUGIN), Claire NOEL (pouvoir à Raphaël NOUVEAU)

### N° 02/2026 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET FORET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte financier Unique (CFU) 2025 de la commune – budget forêt,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme Sandra GRENOT a été désignée pour présider la séance,

Considérant que M. Michel RICHARD, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Sandra GRENOT et qu'il ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-approuve le compte financier unique 2025 ci-annexé.

Vote : unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 03/03/2026  
Convocation : 17/02/2026

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	7	10	6	0

Page 1/1

<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	
	<b>V</b>
	<b>A</b>

Date d'édition : 02/03/2026

**Comptable(s)**

M Philippe DURAND

du 01/01/2025

**Ayant exercé au cours de la gestion**

au 02/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**BAULLARD Pascal (1013508458-0), Contrôleur principal des Finances Publiques**Le comptable soussigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.  
**DURAND Philippe (1003746201-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

**A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 03/03/2026****A LUXEUIL-LES-BAINS, le 04/03/2026****A, le**Le Maire,  
Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 070-217002195-20260225-022026CFUFORET-DE



**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

**I**  
**B1**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	A	B	C	D	E	F
Recettes	Prévision budgétaire totale	55 810,00			56 200,00	112 010,00
	Recettes réalisées (1)	5 810,65			19 507,21	25 317,86
	Restes à réaliser	0,00			0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	54 999,00			239 700,00	294 699,00
	Dépenses réalisées (1)	25 950,60			119 444,08	145 394,68
	Restes à réaliser	0,00			0,00	0,00
Différences entre les litres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-20 139,95			-99 936,87	-120 076,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-810,65			193 345,89	192 535,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	-20 950,60			93 409,02	72 458,42
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00			0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-20 950,60			93 409,02	72 458,42

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 070-217002195-20260225-022026CFUFORET-DE



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, Adjointe.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	exc	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	proc	VOYNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents : Clément ARTAUD et Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (pouvoir à Cédric BRUNET), Katia JACQUET, Aurélien MOUGIN (pouvoir à Bruno MOUGIN), Claire NOEL (pouvoir à Raphaël NOUVEAU)

### N° 03/2026 COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET LOTISSEMENT « LA VOIE VERTE »

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le Compte financier Unique (CFU) 2025 de la commune – budget lotissement « La Voie Verte »,  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,  
Considérant que Mme Sandra GRENOT a été désignée pour présider la séance,  
Considérant que M. Michel RICHARD, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Sandra GRENOT et qu'il ne prend pas part au vote.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-approuve le compte financier unique 2025 ci-annexé.

Vote : unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 03/03/2026  
Convocation : 17/02/2026

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	7	10	6	0

<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>		<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>		<b>A</b>

Date d'édition : 02/03/2026

Comptable(s)

M Philippe DURAND

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 02/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**BAULLARD Pascal (1013508458-0), Contrôleur principal des Finances Publiques**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.  
**DURAND Philippe (1003748201-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie**

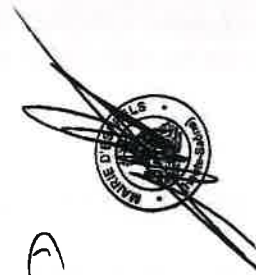
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

**A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 03/03/2026**

**A LUXEUIL-LES-BAINS, le 04/03/2026**

A. le

Le Maire,  
 Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 070-217002195-20260225-CFU2025LAVOIE-DE



**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

	<b>I</b>
	<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	A	874 392,10	492 295,87	1 366 687,97
Prévision budgétaire totale	B	434 496,23	190 361,12	624 857,35
Recettes réalisées (1)	C	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	D	639 895,87	725 066,61	1 364 962,48
Dépenses	E	389 891,89	438 946,23	828 838,12
Autorisation budgétaire totale	F	0,00	0,00	0,00
Dépenses réalisées (1)	G = B - E	44 604,34	-248 585,11	-203 980,77
Restes à réaliser	H	-234 496,23	232 770,74	-1 725,49
Différences entre les titres et les mandats	G + H	-189 891,89	-15 814,37	-205 706,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	G + H + I	-189 891,89	-15 814,37	-205 706,26
Résultats antérieurs reportés (+/-)				
Excédent /déficit				
Différence entre les restes à réaliser				
Résultat cumulé				

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 070-217002195-20260225-CFU2025LAVOIE-DE

République Française	Canton	de	Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Département	<b>VILLERSEXEL</b>		Reçu en préfecture le 10/03/2026
<b>HAUTE-SAONE</b>	Arrondissement		Publié le
	<b>LURE</b>		ID : 070-217002195-20260225-0426CFU25VERGER-DE

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, Adjointe.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	exc	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	proc	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents : Clément ARTAUD et Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (pouvoir à Cédric BRUNET), Katia JACQUET, Aurélien MOUGIN (pouvoir à Bruno MOUGIN), Claire NOEL (pouvoir à Raphaël NOUVEAU)

**N° 04/2026**

### COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET LOTISSEMENT « LE VERGER FLEURI »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte financier Unique (CFU) 2025 de la commune – budget lotissement « La Voie Verte »,  
 Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme Sandra GRENOT a été désignée pour présider la séance,

Considérant que M. Michel RICHARD, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Sandra GRENOT et qu'il ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-approuve le compte financier unique 2025 ci-annexé.

Vote : unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Affichée le : 03/03/2026  
 Convocation : 17/02/2026

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	7	10	6	0

<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	
	<b>V</b>
	<b>A</b>

Date d'édition : 30/01/2026

**Comptable(s)**

M Philippe DURAND

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 30/01/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**BAULLARD Pascal (1013508458-0), Contrôleur principal des Finances Publiques**Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.  
**DURAND Philippe (1003746201-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

**A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 25/02/2026****A LUXEUIL-LES-BAINS, le 27/02/2026****A , le**Le Maire,  
Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 070-217002195-20260225-0426CFU25VERGER-DE



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé		
Recettes	A	244 501,00	244 501,00	499 002,00		
	B	0,00	115 510,13	115 510,13		
	C	0,00	0,00	0,00		
Dépenses	D	244 501,00	244 501,00	489 002,00		
	E	115 510,13	115 510,13	231 020,26		
	F	0,00	0,00	0,00		
Différences entre les titres et les mandats	G = B – E	-115 510,13	0,00	-115 510,13		
Résultats antérieurs reportés	H	0,00	0,00	0,00		
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	-115 510,13	0,00	-115 510,13		
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	0,00	0,00	0,00		
Résultat cumulé	G + H + I	-115 510,13	0,00	-115 510,13		

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 070-217002195-20260225-0426CFU25VERGER-DE

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, Adjointe.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	exc	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	proc	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents : Clément ARTAUD et Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (pouvoir à Cédric BRUNET), Katia JACQUET, Aurélien MOUGIN (pouvoir à Bruno MOUGIN), Claire NOEL (pouvoir à Raphaël NOUVEAU)

### N° 05/2026 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte financier Unique (CFU) 2025 de la commune – budget commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Mme Sandra GRENOT a été désignée pour présider la séance,

Considérant que M. Michel RICHARD, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Sandra GRENOT et qu'il ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-approuve le compte financier unique 2025 ci-annexé.

Vote : unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Affichée le : 03/03/2026  
Convocation : 17/02/2026

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	7	10	6	0

<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>		<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>		<b>A</b>

Date d'édition : 03/03/2026

**Comptable(s)**

M Philippe DURAND

**Ayant exercé au cours de la gestion**

du 01/01/2025

au 03/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**BAULLARD Pascal (1013508458-0), Contrôleur principal des Finances Publiques**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.  
**DURAND Philippe (1003748201-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.


**A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 04/03/2026**

**A LUXEUIL-LES-BAINS, le 04/03/2026**

**A, le**

Le Maire,  
MICHEL RICHARD



Envoyé en préfecture le 10/03/2026  
 Reçu en préfecture le 10/03/2026  
 Publié le   
 ID : 070-217002195-20260225-0526CFU25COMMUN-DE



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	A	1 081 122,00	562 298,00	1 643 420,00	
Prévision budgétaire totale	B	113 647,79	663 373,53	797 021,32	
Recettes réalisées (1)	C	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser	D	1 069 606,00	1 676 250,00	2 745 856,00	
Autorisation budgétaire totale	E	134 395,07	585 303,71	719 698,78	
Dépenses réalisées (1)	F	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser	G = B - E	-20 747,28	98 069,82	77 322,54	
Différences entre les titres et les mandats	H	-11 615,19	1 210 709,74	1 199 194,55	
Résultats antérieurs reportés	G + H	-32 262,47	1 308 779,56	1 276 517,09	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Excédent /déficit	G + H + I	-32 262,47	1 308 779,56	1 276 517,09	
Différence entre les restes à réaliser					
Résultat cumulé					

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 070-217002195-20260225-0526CFU25COMMUN-DE



Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 070-217002195-20260225-0626ARASSAINIST-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**70-HAUTE-SAONE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
. En exercice :	14
. Présents	8
. Votants	11
. Absents	6
. Exclus	0

Date de convocation :  
17/02/2026

Date d'affichage :  
03/03/2026

**Objet :**  
N° 06/2026  
Affectation du résultat  
de l'exercice 2025 du  
budget assainissement

De la Commune de ESPRELS

Séance du 25 février 2026 à 20 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD

Etaient présents : Cédric BRUNET, Sandra GRENOT  
Bruno MOUGIN, Raphaël NOUVEAU  
Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD  
Pierre THOMET et Bernard VOYNNET

Absents : Clément ARTAUX et Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (pouvoir à Cédric BRUNET), Katia JACQUET, Claire NOEL  
(pouvoir à Raphaël NOUVEAU) et Aurélien MOUGIN (pouvoir à Bruno MOUGIN)

Secrétaire de séance : Bruno MOUGIN

Statuant sur l'affectation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	99 145.46 €		-3 908.74 €	580 000.00 € 700 000.00 €	120 000.00 €	215 236.72 €
FONCT	264 527.26 €		32 442.55 €			296 969.81 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération  
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en  
priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	296 969.81 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	296 969.81 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote : à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 070-217002195-20260225-0726ARFORET-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**70-HAUTE-SAONE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
. En exercice :	14
. Présents	8
. Votants	11
. Absents	6
. Exclus	0

Date de convocation :  
17/02/2026

Date d'affichage :  
03/03/2026

**Objet :**  
N° 07/2026  
Affectation du résultat  
de l'exercice 2025 du  
budget forét

De la Commune de ESPRELS  
Séance du 25 février 2026 à 20 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD

Etaient présents : Cédric BRUNET, Sandra GRENOT  
Bruno MOUGIN, Raphaël NOUVEAU  
Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD  
Pierre THOMET et Bernard VOYNNET  
Absents : Clément ARTAUX et Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (pouvoir à Cédric BRUNET), Katia JACQUET, Claire NOEL  
(pouvoir à Raphaël NOUVEAU) et Aurélien MOUGIN (pouvoir à Bruno MOUGIN)

Secrétaire de séance : Bruno MOUGIN

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025  
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-810.65 €		-20 139.95 €			-20 950.60 €
FONCT	193 345.89 €		-99 936.87 €			93 409.02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération  
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en  
priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

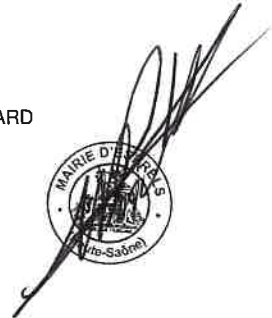
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	93 409.02 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	20 950.60 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	72 458.42 €
Total affecté au c/ 1068 :	20 950.60 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote : à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 070-217002195-20260225-0826ARCOMMUNE-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**70-HAUTE-SAONE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
. En exercice :	14
. Présents	8
. Votants	11
. Absents	6
. Exclus	0

Date de convocation :  
17/02/2026

Date d'affichage :  
03/03/2026

**Objet :**  
N° 08/2026  
Affectation du résultat  
de l'exercice 2025 du  
budget commune

De la Commune de ESPRELS

Séance du 25 février 2026 à 20 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD

Etaient présents : Cédric BRUNET, Sandra GRENOT  
Bruno MOUGIN, Raphaël NOUVEAU  
Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD,  
Pierre THOMET et Bernard VOYNNET  
Absents : Clément ARTAUX et Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Clément ARTAUX, Katia JACQUET, Aurélien MOUGIN  
(procuration à Bruno MOUGIN), Claire NOEL et Pierre THOMET

Secrétaire de séance : Bruno MOUGIN

Statuant sur l'affectation de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-11 515.19 €		-20 747.28 €			-32 262.47 €
FONCT	1 210 709.74 €		98 069.82 €			1 308 779.56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	1 308 779.56 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	32 262.47 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 276 517.09 €
Total affecté au c/ 1068 :	32 262.47 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote : à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire, Michel RICHARD



République Française Département HAUTE-SAONE	Canton <b>VILLERSEXEL</b> Arrondissement <b>LURE</b>	de	Envoyé en préfecture le 03/03/2026 Reçu en préfecture le 03/03/2026 Publié le ID : 070-217002195-20260225-0926BP26ASSAINI-DE
--	---	----	---

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, Adjointe.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	exc	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	proc	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents : Clément ARTAUD et Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (pouvoir à Cédric BRUNET), Katia JACQUET, Aurélien MOUGIN (pouvoir à Bruno MOUGIN), Claire NOEL (pouvoir à Raphaël NOUVEAU)

### N° 09/2026

## BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement : 352 784.81 € en dépenses et 357 773.81 € en recettes ;
  - Investissement (dépenses et recettes) : 1 328 723.53 €
- Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : **APPROUVE** le budget primitif du budget assainissement pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 03/03/2026  
Convocation : 17/02/2026

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	8	11	6	0

### IV - ANNEXES

#### ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/02/2026

Présenté par Le Maire, Michel RICHARD  
A ESPRELS le 25/02/2026  
Le Président,



Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire  
A ESPRELS, le 25/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,


Audrey MARICHIAL	
Aurélien MOUGIN	Pouvoir à Bruno MOUGIN
Bernard VOYNNET	
Bruno MOUGIN	
Claire NOEL	Pouvoir à Raphaël NOUVEAU
Clément ARTAUX	
Cédric BRUNET	
David DORNIER	
Katia JACQUET	
Michel RICHARD	
Nicolas PLANCHON	
Pierre THOMET	
Raphaël NOUVEAU	
Sandra GRENOT	
Stéphane COIGNUS	Pouvoir à Cédric BRUNET
Nota. - L'ajout des signatures est facultatif.	

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

République Française  
Département  
HAUTE-SAONE

Canton  
**VILLERSEXEL**  
Arrondissement  
**LURE**

Envoyé en préfecture le 03/03/2026  
Reçu en préfecture le 03/03/2026  
Publié le   
ID : 070-217002195-20260225-1026BP26FORET-DE

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	exc	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	proc	VOYNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents : Clément ARTAUD et Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (pouvoir à Cédric BRUNET), Katia JACQUET, Aurélien MOUGIN (pouvoir à Bruno MOUGIN), Claire NOEL (pouvoir à Raphaël NOUVEAU)

### N° 10/2026 BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET FORET

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement (dépenses) : 143 700.00 €
- Fonctionnement (recettes) : 158 658.42 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 40 950.60 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le budget primitif du budget forêt pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 03/03/2026  
Convocation : 17/02/2026

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	8	11	6	0

**V - ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES****V****A**

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/02/2026

Présenté par Le Maire (1), Michel RICHARD  
A ESPRELS, le 25/02/2026

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée(2), réunie en session ordinaire

A ESPRELS, le 25/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée (2),(3).

Audrey MARICHIAL	
Aurélien MOUGIN	Pouvoir à Bruno MOUGIN
Bernard VOYNNET	
Bruno MOUGIN	
Claire NOEL	Pouvoir à Raphaël NOUVEAU
Clément ARTAUX	
Cédric BRUNET	
David DORNIER	
Katia JACQUET	
Michel RICHARD	
Nicolas PLANCHON	
Pierre THOMET	
Raphaël NOUVEAU	
Sandra GRENOT	
Stéphane COIGNUS	Pouvoir à Cédric BRUNET

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, Adjointe.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	exc	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	proc	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents : Clément ARTAUD et Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (pouvoir à Cédric BRUNET), Katia JACQUET, Aurélien MOUGIN (pouvoir à Bruno MOUGIN), Claire NOEL (pouvoir à Raphaël NOUVEAU)

### N° 11/2026

## BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET LOTISSEMENT « LA VOIE VERTE »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement : 215 706.26 € en dépenses et 241 993.76 € en recettes
- Investissement (dépenses et recettes) : 405 598.15 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 03/03/2026  
Convocation : 17/02/2026

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	8	11	6	0

## V - ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/02/2026

Présenté par Le Maire (1), Michel RICHARD  
A ESPRELS, le 25/02/2026Délibéré par l'assemblée l'Assemblée(2), réunie en session ordinaire  
A ESPRELS, le 25/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée (2),(3).

ARTAUD Clément	
BRUNET Cédric	
COIGNUS Stéphane	Pouvoir à Cédric BRUNET
DORNIER David	
GRENOT Sandra	
JACQUET Katia	
MARICHIAL Audrey	
MOUGIN Aurélien	Pouvoir à Bruno MOUGIN
MOUGIN Bruno	
NOEL Claire	Pouvoir à Raphaël NOUVEAU
NOUVEAU Raphaël	
PLANCHON Nicolas	
RICHARD Michel	
THOMET Pierre	
VOYNNET Bernard	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, Adjointe.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	exc	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	proc	VOYNNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents : Clément ARTAUD et Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (pouvoir à Cédric BRUNET), Katia JACQUET, Aurélien MOUGIN (pouvoir à Bruno MOUGIN), Claire NOEL (pouvoir à Raphaël NOUVEAU)

### N° 12/2026

## BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET LOTISSEMENT « LE VERGER FLEURI »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) : 257 350.13 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 355 360.26 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 03/03/2026  
Convocation : 17/02/2026

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	8	11	6	0

## V - ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/02/2026

Présenté par Le Maire (1), Michel RICHARD  
A ESPRELS, le 25/02/2026Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire  
A ESPRELS, le 25/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

ARTAUD Clément	
BRUNET Cédric	
COIGNUS Stéphane	Pouvoir à Cédric BRUNET
GRENOT Sandra	
JACQUET Katia	
MARICHIAL Audrey	
MOUGIN Aurélien	Pouvoir à Bruno MOUGIN
MOUGIN Bruno	
NOEL Claire	Pouvoir à Raphaël NOUVEAU
NOUVEAU Raphaël	
PLANCHON Nicolas	
RICHARD Michel	
THOMET Pierre	
VOYNNET Bernard	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

République Française Département	Canton <b>VILLERSEXEL</b> Arrondissement <b>LURE</b>	Commune <b>de ESPRELS</b>
<b>HAUTE-SAONE</b>		

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-six, le 25 février à 20 heures**, le Conseil Municipal de ESPRELS, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	exc	NOUVEAU Raphaël	
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	x
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	proc	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents : Clément ARTAUD et Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (pouvoir à Cédric BRUNET), Katia JACQUET, Aurélien MOUGIN (pouvoir à Bruno MOUGIN), Claire NOEL (pouvoir à Raphaël NOUVEAU)

### N° 13/2026

## SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Vu les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
ADMR	135 €
ACAFE ESPRELS	7500 €
ADAPEI 70	50 €
AS ESPRELS/VILLERSEXEL	600 €
ASCE ESPRELS	1 500 €
ASPE POMPIERS ESPRELS	800 €
ASP POMPIERS VILLERSEXEL	150 €
BLED'ARTS	500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	600 €
SOUVENIR FRANCAIS	200 €
ELIAD	65 €
LES AMIS D'ORICOURT	50 €
LES AMIS DU PRIEURE DE MARAST	50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

. d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 070-217002195-20260225-1326SUBVASSOC-DE

. de dire que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,

. d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.  
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026.

Cette délibération est prise en l'absence de Raphaël NOUVEAU, intéressé à l'affaire.

Vote : unanimité.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 03/03/2026  
Convocation : 17/02/2026

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	7	10	6	1

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, Adjointe.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	exc	NOUVEAU Raphaël	X
BRUNET Cédric	X	MARICHIAL Audrey	abs	PLANCHON Nicolas	X
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	proc	RICHARD Michel	X
		MOUGIN Bruno	X	THOMET Pierre	X
GRENOT Sandra	X	NOEL Claire	proc	VOYNET Bernard	X

Secrétaire : Bruno MOUGIN

Absents : Clément ARTAUD et Audrey MARICHIAL

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (pouvoir à Cédric BRUNET), Katia JACQUET, Aurélien MOUGIN (pouvoir à Bruno MOUGIN), Claire NOEL (pouvoir à Raphaël NOUVEAU)

### N° 14/2026

### BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) : 1 767 517.09 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 1 172 339.56 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD



Affichée le : 03/03/2026  
Convocation : 17/02/2026

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
14	8	11	6	0

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 11

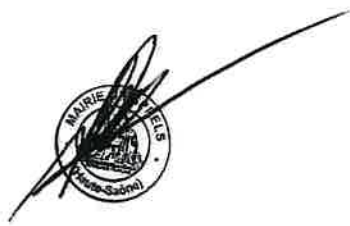
VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 17/02/2026

Présenté par Le Maire (1), **Michel RICHARD**  
A ESPRELS, le 25/02/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ORDINAIRE

A ESPRELS, le 25/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

Audrey MARICHIAL	
Aurélien MOUGIN	Pouvoir à Bruno MOUGIN
Bernard VOYNNET	
Bruno MOUGIN	
Claire NOEL	Pouvoir à Raphaël NOUVEAU
Clément ARTAUX	
Cédric BRUNET	
David DORNIER	
Katia JACQUET	
Michel RICHARD	
Nicolas PLANCHON	
Pierre THOMET	
Raphaël NOUVEAU	
Sandra GRENOT	
Stéphane COIGNUS	Pouvoir à Cédric BRUNET

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.